

DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Nouveau Ministère

Les Sinistrés en souffriront-ils ?

Voici l'ancien président de la République, M. Poincaré, revenu au pouvoir.

On sait que depuis qu'il a quitté l'Élysée il n'a eu aucune discrétion à rechercher le Nouveau pouvoir.

Le ton de ses articles dans le journal le Matin et dans la Revue des Deux-Mondes, le rôle personnel qu'il a joué dans les événements qui ont précédé la guerre, inculquent une bonne partie de l'opinion publique qui croit voir, dans le retour aux affaires de M. Poincaré, le signal de nouvelles alarmes guerrières.

Bien que le nouveau président du Conseil ait eu devoir incorporer dans son cabinet onze membres de l'ancien cabinet Briand, tout en excluant de sa combinaison toute la région du Nord, il semble que nous ayons un gouvernement d'aventure et peu propre à faciliter les réparations des ruines de la guerre, déjà trop marchandées, et à refaire la paix du monde.

Sans doute, le traité de Versailles n'est pas ce qu'il y a de mieux pour la sûreté de nos réparations ; sans doute aussi, les capitalistes allemands, aidés par les impérialistes et les militaristes renchérissants, manœuvrent pour éviter de payer ce à quoi nous avons droit pour les réparations de nos dommages, mais qui peut prétendre que si l'entente n'est pas enlignée et permanente entre la France et ses alliés signataires du traité, nous pourrions atteindre au résultat, satisfaisant aux réparations de nos ruines, assurer les pensions aux victimes de la guerre, refaire la reconstruction économique du monde à laquelle notre prospérité est liée et assurer, par dessus tout, la paix durable ?

Notre ami Alexandre Varenne, au nom du groupe socialiste, à la séance du 19 janvier, a marqué notre position en même temps qu'il a affirmé, une fois de plus, qu'il ne pouvait y avoir d'entente, que nos députés du groupe socialiste ne pouvaient avoir l'air de contester la nécessité pour la France d'obtenir les réparations qui lui sont dues.

En attendant, voici un premier résultat de la nouvelle politique inaugurée :

L'Allemagne, conformément au droit qui lui donne le traité de Versailles, a demandé un moratorium pour une partie des paiements qu'elle devait effectuer aux premiers jours.

La commission des réparations s'est saisie du cas. Toujours en vertu du traité de Versailles, cette commission est composée de cinq membres et la France y compte un délégué sur cinq. Il ne dépend donc pas d'elle d'imposer sa volonté. M. Poincaré le sait bien, et on peut dire qu'une majorité s'est prononcée pour le moratorium, non en même temps, elle a édicté des mesures, et cela à la demande du représentant de la France, pour que l'Allemagne soit mise dans l'obligation d'assainir sa situation financière par le contrôle des ventes.

Devant les protestations du gouvernement de M. Briand à Cannes, nos amis et alliés, Belges et Anglais, ont envisagé de nous abandonner chacun une part importante de leurs droits de paiements, en compensation du moratorium accordé à l'Allemagne, et en outre ils reconnaissent l'accord de Wiesbaden, jusque-là retenu en suspens.

Que va-t-il advenir de ces combinaisons qui plaident sur le point d'être sanctionnées avant la manœuvre pollicienne que l'on sait et qui fit s'en aller M. Briand, avec un geste d'écœurement très compréhensible ?

Étant donnée la tendance de M. le comte de Lasteyrie, l'actuel ministre des Finances, qui n'est pas plus rassurant pour nos sinistrés que celle de M. Doumer, qui veut faire dépendre les réparations des versements recouvrés sur l'Allemagne, alors que la loi du 17 avril 1919 proclame « l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre », sans préjudice bien entendu du droit pour l'État français d'en réclamer le paiement à l'ennemi, il est à craindre que les sinistrés qui n'ont déjà rien d'être satisfait de la lenteur apportée au règlement de leurs dommages, en feront encore les frais par surcroît.

L'avenir prochain nous fixera sur les caractéristiques de la politique poincariste et qui sait si, satisfait d'être remonté au pouvoir, le nouveau président du Conseil n'avisera pas, en fin de compte, les intérêts de la France au même point de vue que ses prédécesseurs ?

Ch. GONIAUX, député du Nord.

Pour l'entente franco-anglaise

M. ASQUITH ET LORD GREY CONTRE LA POLITIQUE DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 24 janvier. — Hier soir, au Westminster-Hall a eu lieu la conférence du parti libéral indépendant, qui avait été organisée pour répondre à la conférence du parti libéral conventionnel.

M. Agrippa et lord Grey faisaient leur entrée dans la vie politique. M. Asquith a déclaré ce qu'il faut au pays, c'est un bon gouvernement et non pas un gouvernement de courbassures et de zigzag, ce que le pays demande, c'est l'énergie débarrassée du gouvernement de coalition. Voilà son premier besoin.

Lord Grey, parlant des relations anglo-françaises, a dit :

« L'établissement de nos bonnes relations avec la France est aujourd'hui l'élément essentiel de la politique européenne ; tant que la confiance qui régnait autrefois entre nous, n'aura pas été rétablie entre les deux gouvernements, aucune conférence pour reconstruire l'Europe ne réussira. « Si la confiance se rétablit, ce sera le point de départ pour la sécurité et la paix et pour la reconstruction de l'Europe. Mais elle ne se rétablira pas par l'intermédiaire du Conseil suprême ; ce ne sera, je crois que grâce à un procédé plus habituel, nous calmes, plus posés que nous aurons de bonnes relations qui n'auront jamais de être rompues. »

CHARITÉ CHRETIENNE

La triste odyssee de deux gosses

Ils ont été abandonnés par les religieux qui les élevaient

Il y a sept ans environ, les époux Haudou, qui demeuraient alors 24, rue Ordener, à Paris, ne pouvant élever eux-mêmes leurs deux bébés, ont confié de la grande pitié qui régnait au foyer, durant sa résurgence à les confier à un établissement tenu par des sœurs, à Elnacourt, près de Trappes (Seine-et-Oise). Moyennant une faible redevance, les parents semblaient assurés que leurs fils seraient élevés sans dommage jusqu'à l'âge avancé.

Malheureusement, un jour vint où l'on ne put payer régulièrement. L'institution écrivit aux malheureux parents leur demandant de payer ou de reprendre les deux gosses. La directrice décida finalement de se débarrasser des enfants. Une dernière missive avertit les parents de venir reprendre les jeunes René et Emilie, à la gare Montparnasse.

Deux sœurs amenèrent hier les deux gosses et ne voyant pas les parents au rendez-vous fixé, les abandonnèrent au commissariat spécial de la rue du Rond et Emilie Haudou ont passé la nuit hier matin, le tout est envoyé aux Enfants Assistés, où ils pourront réfléchir sur les étranges manifestations de la charité chrétienne.

"L'Anonyme" de Tulle se prétend innocent

Elle a nié, pleuré, s'est évanouie, a voulu se confesser... à disparu

Le rapport du professeur Locart sur les lettres anonymes de Tulle, expédié de Lyon est maintenant en la possession de M. Richard, juge d'instruction, qui tient — jusqu'à nouvel ordre — à garder précieusement les conclusions de l'expert.

Mlle Angèle Laval, désignée par le docteur Locart comme auteur des lettres anonymes hâtives, dans lesquelles se trouvent les plus graves déclarations et les expressions les plus obscènes, est restée sur la scène de l'accusation formelle portée contre elle.

Sa détermination ne varie pas : elle persiste à nier être l'auteur de ces lettres, répète-t-elle : « comme instant Non ! Ce n'est pas moi qui les ai faites ! Que l'on me fasse écrire tout, on verra que ce n'est pas moi ! »

Elle pleure beaucoup et paraît accablée. Elle s'est rendue chez son défenseur, M. Fillion, ancien bâtonnier, ou son frère, chef de division à la préfecture, la rejointe.

Son système de dénégation ne change pas ; elle a eu deux syncope chez son conseil, et il a fallu de longs soins pour lui faire reprendre ses sens.

Entre les deux évanouissements, elle a demandé un prêtre pour se confesser. On ne croit pas, au Palais, que son arrestation soit nécessaire.

Les décisions judiciaires interviendront mercredi.

Toute indication d'inculpation émise jusqu'ici était prématurée.

Mlle Laval a disparu mardi de son domicile, bien qu'elle ait été très souffrante.

L'épidémie s'étend

DANS LA COTE-D'OR

L'épidémie des lettres anonymes s'étend ailleurs qu'à Tulle. On apprend, en effet, de Dijon, qu'une vive épidémie règne à Maigny-lez-Aubigny (Côte-d'Or). A la suite de lettres anonymes nettement diffamatoires, un projet de mariage entre deux jeunes gens de familles très honorables vient d'être brusquement rompu. L'affaire aura son dénouement au tribunal.

Le professeur Locart, de Lyon, a été chargé d'examiner la lettre manuscrite. L'écriture, adroitement déguisée, serait féminine.

DANS LA HAUTE-LOIRE

D'autre part, on apprend que, depuis quelque temps, le parquet de Brioude est assailli de lettres anonymes qui consistent en méfaits imaginaires des personnes qui habitent dans la localité. Les dernières missives reçues ont trait à deux affaires déjà classées, l'une relative à des blessures involontaires, l'autre concernant un suicide.

Le parquet, exaspéré, a décidé d'ouvrir une enquête pour découvrir les auteurs de ces dénonciations calomnieuses.

DRAME AU THÉÂTRE

Une actrice espagnole a été tuée en scène

Le meurtrier, un officier, son mari, s'est suicidé dans les coulisses

Madrid, 24 janvier. — Au cours d'une représentation au théâtre Cervantes, à Almeria, le commandant de cavalerie Verdugo, a assassiné sa femme, la jeune actrice Concha Robles.

Le commandant Verdugo avait pénétré dans les coulisses et tira sur sa femme au moment où elle allait entrer en scène. Concha Robles vint s'abattre, tête enfoncée, devant la rampe. En même temps, un employé du théâtre était atteint par les projectiles de l'agresseur.

Le commandant Verdugo était marié depuis quatre ans. La cause du drame serait la détermination de l'artiste qui aurait repris la vie artistique contre la volonté de son mari. Le commandant Verdugo s'est suicidé dans les coulisses.

Des fiancés contrariés se sont empoisonnés

Deux inconnus demandèrent l'autre après-midi une chambre dans un hôtel meublé au boulevard de la Vierge, à Paris. Comme, à huit heures du soir, le couple ne descendait pas, le logeur ouvrit la porte et trouva l'homme et la femme étendus sur le lit, ne donnant plus signe de vie. Ils venaient de se suicider en absorbant de l'acide cyanhydrique.

L'enquête établit que la victime, Mlle Juliette Contour, 25 ans, lingère, rue du Sentier, mais demeurant chez ses parents à l'abbaye d'Yerres, s'était donnée la mort parce que son père et sa mère refusaient d'accepter pour gendre Pierre Guillemot, 40 ans, mécanicien-ajusteur, 5, rue de Toul à Paris.

Guillemot donna rendez-vous à son amie et tous deux se suicidèrent dans la chambre où furent retrouvés les deux corps.

Une expulsion mouvementée

LE SCANDALE SE TERMINA PAR QUELQUES ARRESTATIONS

Nice, 24 janvier. — L'expulsion de Mme Mallo de Selma, qui fut ordonnée ces jours-ci, a été mouvementée. Mme Mallo de Selma qui, avant la guerre, effectua au Maroc, une importante exploration, dirige actuellement à Nice le journal "l'Indépendance Féminine". Elle avait, pour la circonstance, réuni plusieurs de ses amis, qui firent un tel scandale que la police dut intervenir et procéder à quelques arrestations.

Le Dr Gillard, socialiste, président de la Ligue des Localités, fut relâché après explications. Mme Bazin, co-propriétaire du journal, a été retenue pour outrages et coups aux agents.

Un petit enfant fut coupé en morceaux

DÉNONCE PAR SA COMPLICE LE DEPECHEUR VIENT D'ÊTRE ARRÊTÉ

Bourges, 24 janvier. — La femme Rebecca Mandavy, inculpée de complicité dans l'affaire de l'enfant coupé en morceaux, a avoué que l'enfant de la pianiste Nadine Elieuvre, fut apporté chez elle, et elle a désigné le nom de celui qui a accompli la sinistre besogne du dépeçage.

C'est un nommé Raymond Lumet, âgé d'une vingtaine d'années.

Lorsque la Sûreté se présenta à son domicile, Lumet, qui suit les foires, était parti pour le marché des Aix d'Angillon.

Un mandat d'arrêt fut immédiatement transmis à la brigade de gendarmerie, qui procéda à l'arrestation de Lumet. Celui-ci va être reconduit à Bourges.

DEUX ENFANTS MARTYRS

LEURS PARENTS INDIGNES LES LAISSAIENT DÉPERIR POUR POUVOIR S'ENRICHIR

Dans une méchante bicoque de Campenon-Antioch, habitaient les époux Roy et leurs deux enfants, âgés de 4 ans et demi et de 2 ans. Dans le ménage c'était la misère noire.

Les époux âgés d'une trentaine d'années sont des ouvriers agricoles qui s'enrichissent fréquemment et négligent de donner à leurs enfants les soins les plus indispensables.

Vêtus de haillons, couverts de crasse, mangés de vermine, les pauvres petits en étaient réduits pour vivre à aller mendier.

Après de compassion, des voisins leur donnèrent à manger chez les habitants. Mais le plus terrible moment pour les enfants, c'était la nuit. Dans la bicoque, il n'y avait même pas de lit. On couchait par terre sur des méchants haillons que se disputait le vermine, ou sur les boîtes de paille que fournissaient des voisins. Par ces nuits glaciales d'hiver, on devine ce que devaient être les souffrances de ces deux mioches qui, toute la journée, avaient palé avec des souliers percés, sans bas, dans la boue et qui s'étaient couchés le ventre creux. L'hiver dernier l'aîné avait déjà eu les pieds gelés et il restera estropié pour toute sa vie.

« LA VIE EST BÊTE... »

Le désespoir criminel d'une jeune femme

Elle s'est suicidée après avoir empoisonné et étranglé sa fillette

Un drame navrant s'est déroulé à Paris, dans le quartier Montparnasse, et y a causé une très vive émotion.

M. Edouard Crakowski, âgé de 30 ans, d'origine polonaise, docteur en philosophie de l'Université de Paris, demeurant rue Campagne-promière, 7, au premier étage, rentra la nuit chez lui quand il trouva, dans la chambre à coucher, les corps inanimés de sa femme, Rachel Poznawska, âgée de 30 ans, et de leur fille, Diane Wanda, âgée de 5 ans.

Affolé, M. Crakowski courut chercher un médecin qui ne put que constater le double décès.

Bientôt le commissaire de police du quartier, M. Carrié, vint procéder à l'enquête. Un examen sommaire permit de reconstituer les circonstances du drame ; Mme Crakowski avait fait absorber du poison à sa fille et, comme la mort ne venait pas assez vite, elle l'avait étranglée avec une cordelette de soie ; puis, à son tour, elle avait bu le fatal breuvage et avait également tenté de s'étrangler avec la ceinture de sa robe.

M. Carrié a trouvé sur un meuble une feuille de papier portant ces mots : « Ni coup de folie, ni coup de tête. Je me suis suicidé ayant bien réfléchi. La vie est bête. Ohi esprits, aidez-moi ! Comment tuer ma fille ? Je suis presque ivre. Aurai-je la force... 10 heures »

On trouve également une lettre adressée à la femme de la défunte, à Varsovie, et dans laquelle se trouve cette phrase : « Depuis que la vie m'est à charge, lui écrivait-elle, il faut que je disparaisse ; il faut que mon enfant parte avec moi, afin qu'il ne reste rien après moi ».

M. Crakowski a déclaré que son ménage était à la veille d'un divorce pour incompatibilité d'humeur.

Ceux qui brûlèrent un homme vivant

ILS VONT COMPARAÎTRE DEVANT LES ASSISES DE LOISE

Antony, 24 janvier. — La chambre des mises en accusation près la Cour d'appel d'Antony a décidé le renvoi devant la Cour d'assises de deux individus, Georges Gaudin et Gaston Axed, gérant de culture à Mareuil-sur-Matz.

Tous deux sont considérés comme les auteurs principaux du crime commis en septembre 1914, à Vandécourt, à la veille de l'invasion allemande.

Le domestique Camille Caron, auteur de l'incendie d'une meule de paille tué par les habitants et jeté dans le brasier qu'il avait allumé et où il périt.

UN CHIEN VOLEUR

IL OPÈRE AVEC UNE ADRESSE ET UNE RAPIDITÉ EXTRAORDINAIRE

Paris, 24 janvier. — Un chien barbet, d'assez forte taille, opère au marché du Pré-Saint-Gervais, où il se livre au vol à la tire avec une adresse et une rapidité telles qu'on n'a pu encore s'emparer de lui. Il réussit à merveille à saisir un porte-monnaie ou un sac à main et le porte à toutes palles à son maître, encore inconnu.

LE MARI ASSASSINE

ASSOMME PAR SA FEMME ET SE PETITE FILLE

Orléans, 24 janvier. — Devant la cour d'assises du Loiret, viennent de comparaître la femme Soulier, 37 ans, et son amant, Armand Jatteau, 52 ans, maître maçon à Robrecht, près d'Orléans. Ils avaient assassiné, dans d'affreuses circonstances, Maurice Soulier, 47 ans, mari de l'accusée.

Le 23 octobre dernier, Soulier était rentré ivre à la maison, ce qui lui arrivait d'ailleurs fréquemment. Il voulait faire des reproches à sa femme sur sa conduite. Celle-ci ne les accepta point. S'armant d'un bâton, elle en asséna plusieurs coups sur la tête de son mari. Pendant ce temps, Jatteau alla chercher un marteau et frappa avec une cruauté inouïe le malheureux.

Dans la nuit, sans aucun soin lui ait été donné, Soulier expira.

Cette scène s'était déroulée en présence de la fille de la victime, âgée de 13 ans. La petite n'en avait pas manifesté autrement d'émotion.

Et quand elle sut son père mort, elle alla chercher des camarades en leur disant : « Venez donc voir quelle tête il fait ! » Jatteau a été condamné à 6 ans de réclusion, la femme Soulier à une année d'emprisonnement.

LES INDESIRABLES

Des Bandits Polonais pillent en Moselle

Leurs chefs, gentlemen-cambrioleurs viennent d'être arrêtés

Metz, 24 janvier. — Depuis deux ans, une bande organisée de voleurs polonais terrorisait la ville et la banlieue. Huit membres de cette bande, dont le capitaine Eitel Mempel, et les lieutenant Kutaz et Czarny, sont arrêtés. C's derniers lutèrent longtemps corps à corps avec quatre agents qu'ils blessèrent à coups de couteau.

Une perquisition faite au repaire des bandits, rue Duchampé, amena l'arrestation de la femme Jenne, propriétaire de l'immeuble qui connaissait le métier de ses locataires et recéléait dans sa chambre trois paniers d'osier, contenant 95 imperméables, 132 mètres d'étoffes et une grande quantité de linges et autres objets.

La femme Jenne déclara que souvent, jusqu'à dix Polonais se réunissaient chez Eitel Mempel et que les habitués de la maison comprenaient une cinquantaine de personnages du même acabit. Ce sont des cambrioleurs gentlemen n'ayant rien de l'apache. Ils avaient acheté de nombreux paniers et malles dans les magasins des Arcades. On suppose que les bandits expédiaient les objets volés en Allemagne. Quoique ce ne soit qu'une hypothèse, la bande semble être coupable de tous les grands vols commis en Moselle depuis l'armistice.

Elle a cambriolé, récemment en une nuit neuf maisons du village de Gravelotte. D'autres arrestations sont attendues.

QUI SERA PAPE ?

Le prochain Conclave sera très mouvementé

Rome, 24 janvier. — Le « Resto Del Carlino » publie l'information suivante de son correspondant au Vatican : « Le Conclave s'annonce comme devant être très mouvementé ; il ne pourrait, d'ailleurs, en être autrement. Les experts et les compétiteurs reconnaissent que jamais succession ne se présenta dans des conditions aussi difficiles et si pénines d'inconnu. »

Ces passions et les contrastes y sont inépuisables. Les candidats de Cardevo se divisent principalement en deux partis, les transigents et les intransigents.

Le cardinal Merry del Val a déjà commencé l'offensive

« Nous apprenons, ce soir, dit le « Resto Del Carlino », un détail qui tend à démontrer que la fraction les intransigents ayant à sa tête Merry del Val a déjà commencé l'offensive. On assure, en effet, à une source habituellement bien informée, qu'aujourd'hui l'ancien secrétaire d'Etat de Pie X a présenté une lettre de protestation au cardinal Vanuelli, doyen du Sacré-Collège, contre l'attitude prise par celle circonstance par le secrétaire d'Etat à l'égard des gouvernements étrangers ; l'allusion est très évidente. »

Mgr Merry del Val se montre indifférent de ce que les personnalité du Vatican n'ont pas fait mystère d'avoir beaucoup apprécié la participation du gouvernement italien au doulx qui frappe l'Eglise.

« A la même source, nous apprenons en outre, que Mgr Merry del Val tendrait à isoler Mgr Gasparri et à rendre difficile l'action que celui-ci devrait développer au Conclave, mais le camerlingue, Mgr Gasparri aurait déjà préparé une réponse détaillée dans le cas où le cardinal doyen lui ferait part des plaintes de Mgr Merry del Val. Mgr Gasparri ferait, avant tout observer que les conditions psychologiques ne sont plus actuellement les mêmes, et que l'Eglise doit suivre le cours naturel des temps. »

« Pour le moment, conclut le « Resto Del Carlino », il n'est pas possible de tirer des conséquences de ce premier engagement de la bataille qui se déroulera au Conclave. »

« A Rome, il n'y a même pas un tiers du Sacré-Collège, il convient donc d'attendre les autres cardinaux pour avoir une idée approximative des bases sur lesquelles s'appuyèrent la discussion et les votes. »

Le « Giornale d'Italia » dit que le conclave commencerait le 2 février et que, pour cette raison, la ouverture de la Chambre, qui devait avoir lieu à la même date, subirait un bref retard.

Les travaux préparatoires du conclave commencent aujourd'hui.

Le denier de Saint-Pierre

Rome, 24 janvier. — Le « Giornale d'Italia » affirme qu'on a trouvé dans les appartements du pape seulement 700.000 lire de valeurs appartenant au denier de Saint-Pierre.

Cinq millions pour l'élection d'un pape italien

Le « Giornale d'Italia » signale comme curiosité, le fait que dans une banque de Rome il existe un dépôt de cinq millions fait par un inconnu pour être affecté à la propagande en faveur de l'élection d'un pape italien.

Mme Curie est candidate à l'Académie de médecine

Paris, 24 janvier. — L'Académie de médecine a discuté les titres des candidats à la place actuellement vacante, dans la section des académiciens libres. Après une longue délibération, il a été décidé d'adjoindre Mme Curie aux candidats déjà présents.

Le Procès Vilgrain

Ge que disent les témoins

Nancy, 24 juillet. — La deuxième audience du procès Vilgrain est ouverte à 8 heures du matin, et l'on continue aussitôt l'audition des témoins, commencée hier soir.

CEUX QUI VIRENT L'OFFICIER BLESSE

On entend le capitaine Magné, du 510 d'artillerie, qui se rendait avec sa batterie, le 22 août 14, sur le plateau de la Rochelle, lorsqu'il aperçut un officier d'infanterie sous, dont la main était bandée de blanc. Cet officier expliqua qu'il venait d'être blessé par un individu qui avait pris la fuite. Le capitaine Magné ne peut préciser exactement l'heure à laquelle ces choses se sont passées.

Le lieutenant Négrier, qui se trouvait avec le capitaine Magné, lorsqu'il rencontra le lieutenant Vilgrain, est ensuite introduit. Lui aussi, il a vu un officier dont la main gauche était entourée de linges. Il se souvient fort bien que la voiture de M. Vilgrain était rangée sur le bord de la route, en cet endroit très étroit. Le lieutenant Négrier se rappelle que M. Vilgrain lui dit qu'il avait été blessé à la main en voulant parer un coup de revolver que lui tira un individu qui avait aussitôt disparu.

Par contre, le lieutenant Négrier ne se souvient pas du tout d'avoir remarqué que le capote de M. Vilgrain était déchirée. Comme le colonel Prunier, président du Conseil de guerre, demande au témoin s'il reconnaît l'accusé. Le lieutenant Négrier lui dit : « Après sept ans de distance, je ne puis rien affirmer. »

M. Vilgrain, interrogé, dit qu'il ne se rappelle pas avoir parlé au lieutenant Négrier, pas plus qu'au capitaine Magné.

On lit une déposition du docteur Célérier de la 51e batterie d'artillerie. Lui non plus n'a pas reconnu le lieutenant Vilgrain à l'instruction comme étant l'officier blessé du 22 août 14.

Pour le reste, il confirme ce que le capitaine Magné et le lieutenant Négrier ont déclaré.

Le brigadier d'artillerie Henriot, que le lieutenant Négrier envoya avec quelques cavaliers faire une battue dans le bois de Faulx, à la recherche de l'agresseur de M. Vilgrain, ne peut préciser l'heure où ces événements se produisirent. C'était le soir, dit-il.

LE MOTOCYCLISTE

Le témoin Paul Lhuillier, le motocycliste, est ensuite appelé (sensation). C'est un homme gros, d'une trentaine d'années, exerçant la profession de mécanicien.

Le 23 août 1914, dit-il, on m'envoie porter un pli. En revenant, j'aperçus un lieutenant à côté d'une voiture, sur le bord de la route. Il était à quelques mètres de son automobile. Il m'a dit qu'il avait été blessé par un homme habillé en soldat français, qui s'était enfui. Nous avons regardé dans la direction qu'il m'avait indiquée, mais nous sommes descendus ensemble, jusqu'à Faulx-Saint-Pierre.

Le colonel Prunier pose une série de questions au témoin.

« J'ai eu l'impression que l'attentat devait être assez récent. Nous sommes restés ensemble, M. Vilgrain et moi, un quart d'heure. Je n'ai jamais vu l'agresseur. »

LE GENERAL POUYDRAGUIN EST FAVORABLE À L'INCULPE

Après l'audition de quelques autres témoins qui virent M. Vilgrain blessé, on entend enfin le général de division de Pouydraguin, gouverneur militaire de Strasbourg. Il était à l'hôpital de Dijon lorsqu'il vit M. Vilgrain, guéri d'une blessure reçue à la main. M. Vilgrain lui fit le récit de son attentat. « L'idée de mutilation ne m'est jamais venue, dit le général, un acte de mutilation de la part de M. Vilgrain, me paraît et m'aurait paru à ce moment là tout à fait inraisonnable. Il n'avait pas à se mutiler pour se faire évacuer, malade comme il l'était déjà. Du reste, je pense qu'au ravivement il a rendu plus de services au pays qu'en demeurant allié dans une vague dépôt ». Cette déposition produit une grande sensation.

L'audience est levée à midi et sera reprise à 2 heures.

LES DOCTEURS

A la séance de l'après-midi, devant une nombreuse assistance, on entend divers médecins.

Le docteur Lejeune, de Nogent-sur-Marne, examina la blessure de M. Vilgrain. Celui-ci lui déclara : « Je ne désire pas être évacué sur Nancy. Le docteur Lejeune lui dit que c'était cependant nécessaire et que quinze jours après, il serait guéri et pourrait reprendre son service. »

Le docteur Hamel, médecin légiste à Nancy, a examiné, après sept ans, la main de M. Vilgrain et retraca les trajectoires que la balle avait dû suivre.

Le docteur Edmond Beyle, directeur de l'identité judiciaire, fut chargé de l'examen de la culotte, transpercée, et d'y faire des tire comparatives.

Le docteur Paul, médecin légiste, rappelle d'abord en quelles circonstances, le 25 octobre 1921, il fut commis pour examiner les pièces à conviction.

Dans une très lucide déposition, le docteur Paul, expliquant au Conseil communal les expertises qui furent commises avec lui et lui-même à qui l'on demandait à quelle distance le coup de feu, qui fut tiré sur M. Vilgrain, avait atteint ce dernier, se souvint dans l'impossibilité de répondre sur certains points délicats de leur expertise.

(LIRE LA SUITE EN DERNIER HEURE)